



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 octobre 2016

N° 2016-605

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUEH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 octobre 2016	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction du parc matériel	N° 2016-605

Groupement de commandes pour la fourniture de pneumatiques, chambres à air et accessoires, ainsi que de prestations de réparation de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques
Groupement intégré partiel- Appel d'offres ouvert- Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a décidé avec les communes de Cenon et Gradignan la création d'un groupement de commandes en matière de fourniture de pneumatiques, chambres à air et accessoires, ainsi que de prestations de réparation de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques par délibération n°2016-299 du 27 mai 2016.

Ce groupement est constitué entre Bordeaux Métropole et les collectivités territoriales ci-dessous désignées :

- ville de Cenon représentée par son maire Monsieur Alain David,
- ville de Gradignan représentée par son maire Monsieur Michel Labardin.

Bordeaux Métropole, en qualité de coordonnateur, a procédé à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, et procèdera à la notification des marchés. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive annexée à la délibération n°2016-299 du 27 mai 2016.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande conclu en application de l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. A l'issue de la mise en concurrence, les services métropolitains ont réalisé un rapport d'analyse des offres qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- critère 1 : prix des prestations, pondéré à 60%,
- critère 2 : organisation et moyens mis en œuvre pour assurer les réparations, pondéré à 10%,
- critère 3 : organisation et moyens mis en œuvre pour assurer les dépannages, pondéré à 10%,
- critère 4 : organisation et moyens mis en œuvre pour assurer la « fourniture » des pneumatiques, pondéré à 10%,
- critère 5 : services proposés, pondéré à 10%.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 octobre 2016 et a décidé d'attribuer le marché correspondant à la société Euromaster France pour un montant annuel estimatif de 425 000 euros HT,

l'estimation des services étant de 1 700 000 euros HT pour la durée totale du marché, soit un an renouvelable trois fois. En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- de rapporter, eu égard au faible coût généré par cette consultation publique, les dispositions de l'article 10 de la délibération n°2016-299 du 27 mai 2016 prévoyant une participation financière aux frais de procédure évaluée à 9 477 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-2,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2016 -299 en date du 27 mai 2016 et la convention constitutive de groupement de commandes correspondante,

VU la délibération n°2016/517 du 23 septembre 2016 relative à la délégation des pouvoirs du Conseil de Métropole à son Président,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Bordeaux Métropole et les communes de Cenon et Gradignan ont des besoins en matière de fourniture de pneumatiques, chambres à air et accessoires, ainsi que de prestations de réparation de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques,
- la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,
- Bordeaux Métropole a constitué avec les communes précitées un groupement de commandes concernant l'achat de pneumatiques et des prestations de réparations associées dont elle est le coordonnateur,

CONSIDERANT QUE

- les services métropolitains ont procédé, au titre de coordonnateur du groupement, à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du décret relatif aux marchés publics et en fonction des critères imposés pour cette consultation,
- par sa décision en date du 13 octobre 2016, la Commission d'appel d'offres a choisi l'attributaire du marché intitulé « fourniture de pneumatiques, chambre à air et accessoires, ainsi que prestations de réparation de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques », à savoir la société Euromaster France, sur la base d'une estimation de 1 700 000 euros HT sur la durée totale du marché,

CONSIDERANT EN OUTRE QUE, eu égard au faible coût généré par cette consultation publique, les dispositions de l'article 10 de la délibération n°2016-299 du 27 mai 2016 prévoyant une participation financière des communes membres du groupement aux frais de procédure évaluée à 9 477 € TTC doivent être rapportées,

DECIDE

Article 1 : de rapporter l'article 10 de la délibération n°2016-299 du 27 mai 2016 prévoyant une participation financière des communes membres du groupement aux frais de procédure évaluée à 9 477 euros TTC,

Article 2 : d'imputer pour Bordeaux Métropole la dépense en résultant annuellement sur le budget principal chapitre 011 articles 60632 et 61551 dans la limite de la durée de validité de la convention de groupement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 NOVEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 30 NOVEMBRE 2016	Monsieur Alain DAVID